**ARRETE DU MAIRE / PRESIDENT**

***FIXANT LA DATE, L’HEURE ET LE JOUR DU TIRAGE AU SORT POUR LA DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE SOCIAL TERRITORIAL***

***ou***

***A LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE***

***ou***

***A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DE CATEGORIE ..***

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale des Bouches du Rhône,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

*ou*

Vu le décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires de la fonction publique territoriale,

*ou*

Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu l’arrêté interministériel du 9 mars 2022 **fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la Fonction publique,**

Vu le procès-verbal de carence en date du ………….,

Considérant que les élections professionnelles se dérouleront le jeudi 8 décembre 2022,

Considérant que dans le cas où des sièges n'ont pu être pourvus par voie d'élection faute de candidats, l'attribution de ces sièges est faite au tirage au sort parmi les électeurs qui remplissent les conditions d'éligibilité,

Considérant que des listes incomplètes ont été déposées pour le scrutin du …………. (comité social territorial ; commission consultative paritaire ; commission administrative paritaire de catégorie ..) de la commune de …………. (ou établissement), les sièges n'ont pu être pourvus en totalité par voie d'élection. L'attribution des sièges restants doit être faite par la voie du tirage au sort,

***ou***

Considérant qu’aucune liste n’ayant été déposée pour le scrutin du …………. (comité social territorial ; commission consultative paritaire ; commission administrative paritaire de catégorie ..) de la commune de …………. (ou établissement), les représentants du personnel à cette instance sont désignés en totalité par voie de tirage au sort.

Considérant qu’il conviendra donc de désigner tout ou partie des représentants du personnel à ces instances par voie de tirage au sort.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Un tirage au sort sera organisé dans les locaux de la commune de …………. (ou établissement), afin de désigner tout ou partie des représentants du personnel du comité social territorial **ou** de la commission consultative paritaire **ou** de la commission administrative paritaire de catégorie .. de la commune de …………. (ou établissement), selon cet ordre.

**ARTICLE 2 :** Le tirage au sort sera réalisé par l’autorité territoriale, Monsieur/Madame …………., Maire de la commune de …………., Président de …………., (ou son représentant). Tout électeur au comité social territorial **ou** à la commission consultative paritaire **ou** à la commission administrative paritaire de catégorie ..  peut assister au tirage au sort.

Les membres du bureau de vote central seront convoqués pour assister au tirage au sort.

**ARTICLE 3 :** Le tirage au sort, lequel pourra le cas échéant être excédentaire, permettra de désigner, dans l’ordre du tirage:

**CST :** .. représentants du personnel

**CCP :** .. représentants du personnel

**CAP A**: .. représentants du personnel

**CAP B :** .. représentants du personnel

**CAP C : ..** représentants du personnel

**Article 4** : Le Directeur Général des Services est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux de la commune de …………. (ou établissement),transmis à Monsieur le Préfet du département et, le cas échéant, au délégué de la liste candidate.

Fait à ………………, le ………………

Le Maire / Le Président,

*Signature*

Le Maire / Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication